

comme, alors, à la disposition du curé et de son vicaire, une maison d'habitation et le bois nécessaire à leur usage.

Les traitements alloués par l'Etat aux prêtres des 79 paroisses seront rétablis aux taux anciens de 1200 francs jusqu'à cinq ans de services, 1600 francs jusqu'à dix ans, 2000 francs au delà de dix ans pour le curé et 1200 francs pour les vicaires.

Le dispositif même du décret indique de la part du gouvernement bernois une sincère intention d'équité. On aperçoit nettement le souci de réparer de la meilleure manière des injustices commises.

Ainsi disparaissent un peu partout les vieilles traces du Kulturkampf. Bismarck a donné l'exemple : il a reconnu l'erreur et a fait carrément volte-face, sans craindre de se voir accusé d'aller à Canossa. En Prusse, d'ailleurs, les traitements ecclésiastiques supprimés n'avaient point été confisqués au profit de l'Etat ; ils furent mis en réserve dans une caisse spéciale et restitués aux ayants-droit au moment de la pacification.

C'est aujourd'hui le tour du gouvernement protestant de Berne ; demain, sans doute, ce sera celui du gouvernement de Genève, et bientôt, de l'ouragan que l'« homme ennemi » avait déchaîné sur l'Eglise, il ne restera que le souvenir du triomphe définitif de celle qu'il prétendait anéantir.

---

Le Sultan vient d'accréditer un représentant officiel de la Turquie près le Saint-Siège.

Cette nouvelle est réjouissante au point de vue catholique. Mais c'est le premier glas qui annonce la décadence du protectorat de la France en Orient, dont au reste le gouvernement français paraît se désintéresser avec beaucoup de légèreté.

---

Comme nous supporterions difficilement, en Amérique, des procédés qui sont habituels en France !

Par exemple, admettrait-on ici que, sur le moindre soupçon, des officiers de justice viendraient fouiller tous les papiers d'un citoyen quelconque et en enlèveraient ce qu'ils voudraient ? Eh bien, cela semble, en France, la chose la plus naturelle du monde et se pratique très souvent.